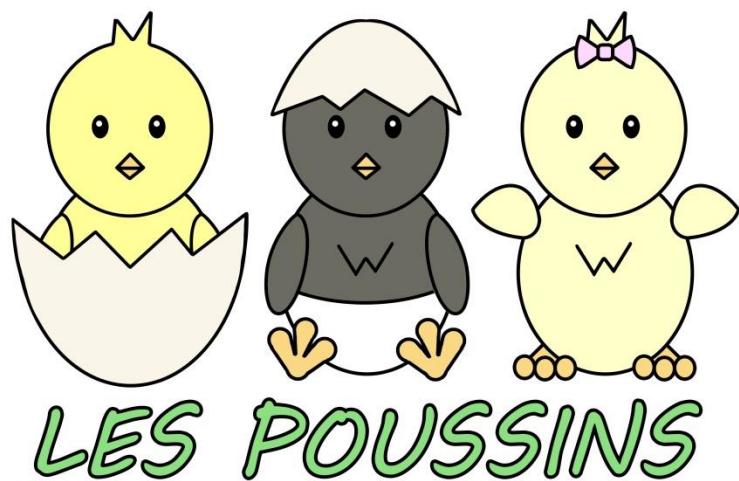


PROJET D'ETABLISSEMENT



Micro-crèche « Les POUSSINS »

Chigy
89190 Les Vallées-de-la-Vanne

Mis en vigueur en Mai 2024

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Projet d'accueil

PRESENTATION

1. LES VALEURS EDUCATIVES
2. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES
 - a. Horaires et fermetures de la structure
 - b. Les différents types d'accueil
3. L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DOIT REPONDRE AUX SPECIFICITE DE SA SITUATION
4. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES
 - a. Description des compétences professionnelles
 - b. Analyse des pratiques professionnelles
 - c. Réunions d'équipe et journées pédagogiques
 - d. Transmission en équipe
 - e. Prévention des risques professionnelles
 - f. Remise à jour des connaissances et formations
 - g. La place des écrans dans la pratique professionnelle

PARTIE 2 : Projet éducatif

1. L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE
 - a. La pré-inscription
 - b. L'inscription
 - c. La période de familiarisation
 - d. L'accueil de l'enfant au quotidien
 - e. La journée type
2. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE
3. L'ALIMENTATION
4. LE SOMMEIL ET LE REPOS
5. LA SANTE, LES CHANGES ET LES SOINS
6. L'APPRENTISSAGE
 - a. La propreté
 - b. L'autonomie et la socialisation
7. LES ACTIVITES
 - a. L'éveil et le jeu
 - b. Les animations et les fêtes
 - c. Les sorties

PARTIE 3 : Projet social et de développement durable

1. LES MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIAL VIS-A-VIS DES PARTENAIRES EXTERIEURS
 - a. L'environnement social
 - b. Place d'accueil pour les enfants de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle
 - c. Les partenaires locaux
 - d. Participation de la famille
2. MODE ET MOYEN DE COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES
3. DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CONCLUSION

ANNEXES

PROJET D'ACCUEIL

Présentation

La micro-crèche « Les poussins » est une structure d'accueil collectif régulier, occasionnel ou d'urgence d'une capacité maximale de 10 enfants âgés de 10 semaine à 4 ans.

La structure est associative et tous les parents sont membres de l'association à partir de l'inscription de leur enfant.

Le personnel est composé de 4 membres dont les horaires varient selon les jours de la semaine.

Une pièce de vie principale est au centre du bâtiment où tous les enfants évoluent à leur rythme et ensemble.

1. LES VALEURS EDUCATIVES

Notre projet éducatif s'articule autour de dix grands axes (Source : Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant) :

- L'accueil spécifique à la situation de chaque enfant
- L'accueil doit respecter le développement global et interactif de l'enfant
- La relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent se construit en confiance et clarté.
- Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique
- L'art, la culture et les échanges culturels permettent à l'enfant de construire sa place
- La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement de l'enfant
- Permettre la socialisation de l'enfant
- La sécurité de l'enfant doit être assurée dans un environnement sain
- Des modes d'accueil participatifs, évolutifs et bientraitants pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants
- Des professionnels de qualité et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité.

2. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

Dans la mesure du possible, nous respectons le rythme, les rituels et les besoins de l'enfant. Pour autant le principe qui fonde notre structure est celui de la laïcité, ce qui garantit l'équité entre chacun en termes d'accueil, de traitement et de considération.

Pour accueillir l'enfant et sa famille dans les meilleures dispositions possibles nous tenons compte de différents aspects :

- Prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant (Convention internationale des droits de l'enfant)
- Prise en considération de la situation personnelle et de la diversité de chaque famille (histoire de vie, classe sociale, besoins des familles selon leur vie professionnelle, sociale et familiale...).

A. Horaires et fermetures de la structure

La micro-crèche ouvre ses portes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Elle ferme ses portes les jours fériés et 6 semaines dont 2 semaines durant les fêtes de fin d'année, 1 semaine durant les vacances scolaires d'Avril et 3 semaines entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

Par ailleurs 2 journées pédagogiques sont organisées au cours de l'année, entraînant ainsi la fermeture de la micro-crèche.

B. Les différents types d'accueil

- **L'accueil régulier** est accessible à tous. Il est défini par un contrat de mensualisation.
- **L'accueil occasionnel** répond à des besoins ponctuels, de temps libre pour les parents et de loisirs pour les enfants.
- **L'accueil d'urgence** est un accueil à caractère exceptionnel qui s'effectue dans le cas où les parents rencontreraient un besoin d'accueil qui ne pouvait pas être anticipé.

Le contrat est révisable à tout moment :

- Par les parents sur demande écrite
- Par la référente technique

Tout changement ou modification doit être stipulé dans les meilleurs délais à la référente technique de la structure et également auprès des organismes (CAF, MSA).

3. L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DOIT REPONDRE AUX SPECIFICITES DE SA SITUATION

Toute famille, quelques soit sa situation est en droit de bénéficier d'un accueil au sein de la micro-crèche. La micro-crèche est avant tout un lieu où tout enfant peut être accueilli quelques soit sa culture, sa religion, sa situation familiale et/ou sociale. C'est un lieu de tolérance et d'ouverture.

Pour permettre un mode d'accueil sécurisant et rassurant en respectant l'enfant et sa famille, le personnel est à l'écoute des besoins spécifiques et s'y adapte.

La micro-crèche doit accueillir, si la structure existante le permet, tout enfant en situation de handicap ou de maladie chronique. C'est un enjeu capital dans la socialisation de l'enfant, son intégration dans la société, et le soutien à la famille.

Si le handicap demande une adaptation trop importante et trop difficile en termes de moyen humain et d'aménagement, et que nous ne pouvons effectuer un accueil permanent de l'enfant, en disposant d'un accueil sécuritaire pour l'enfant, une réflexion devra être menée pour l'accueillir ponctuellement en présence de ses parents ou d'une auxiliaire de vie.

Afin de mieux appréhender la situation, les parents seront invités à rencontrer préalablement la référente technique (référente santé également) ainsi que le gestionnaire. Cette rencontre doit permettre de prendre connaissance d'un maximum d'information sur l'enfant nécessaire à :

- Une prise en charge globale
- Connaitre les besoins spécifiques de l'enfant
- Mettre en place le projet d'accueil individualisé

Le projet d'accueil individualisé est mis en place avec le médecin de l'enfant, la référente technique qui a également le rôle de référente santé accueil inclusif et les parents.

La présence du médecin traitant, ayant rédigé un certificat médical attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité est nécessaire. Le cas échéant, il participe à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Si le gestionnaire et la référente technique estiment que l'équipe et/ou la structure ne permet pas l'accueil de l'enfant dans les conditions optimales de sécurité, de qualité des soins et d'attention nécessaire à son bien-être et à son épanouissement, le gestionnaire se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Pour que l'accueil de cet enfant soit une réussite, il faut l'adhésion de l'ensemble de l'équipe à son projet d'accueil. La participation active des parents est recommandée. Des rencontres régulières sont organisées entre la famille, l'équipe s'occupant du suivi de l'enfant et la

référente technique afin d'évaluer le projet d'accueil de l'enfant et d'améliorer sa prise en charge.

Dans toutes les parties citées précédemment, il convient que l'équipe met tout en œuvre pour que l'enfant trouve sa place au sein de la structure.

L'équipe s'adapte à l'enfant pour favoriser son autonomie.

L'enfant participe autant que possible aux activités prévues.

Nous pouvons également favoriser certain temps d'accueil dans la journée, selon les besoins de l'enfant pour qu'il bénéficie de temps d'accueil collectif mais aussi individuel.

4. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

Les professionnelles sont invitées à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

a. Description des compétences professionnelles

L'équipe éducative dans son ensemble est composée de trois partenaires : Les professionnelles, les parents et l'Association, chacun ayant une place bien définie au sein de la structure et son organisation.

La Direction :

Le fonctionnement de la micro-crèche est sous la responsabilité de la référente technique (diplôme d'état infirmier, 35h dont 10 h administratif et 25h en secteur auprès de enfants).

Le personnel de structure :

Le personnel présent est composé de 4 équivalents temps plein soit :

- Une référente technique
- 2 animateurs d'éveil, titulaire d'un diplôme de niveau V avec deux ans d'expériences
- Une auxiliaire de puériculture

Les enfants sont regroupés ensemble, sans différenciation d'âge dans la salle principale. Pour la sécurité des enfants et dans un souci de bien-être, la gestionnaire a pris la décision de garder un taux d'encadrement d'un professionnel pour 6 enfants. Sur les horaires d'extrémités (ouverture et fermeture de la structure) une première professionnelle assure l'accueil du matin et peut être seule jusqu'à l'arrivée du troisième enfant, il en est de même pour les horaires de fermeture de la structure.

Ces personnes assurent :

- L'accueil
- L'encadrement et la surveillance des enfants
- L'animation des activités et l'épanouissement des enfants
- La distribution des repas
- Les soins d'hygiène

En cas d'absence de la référente technique, l'équipe assure l'accueil, mais en cas de problème de santé, administratif ou autres, contacte la référente technique, à défaut la gestionnaire, à savoir l'association « Les poussins ».

Le personnel auprès des enfants a également en charge l'entretien courant des locaux et du linge au quotidien. Un agent d'entretien extérieur intervient en soirée pour l'entretien des locaux.

La référente santé inclusion :

Selon le décret 2021-1131 du 30 Aout 2021, la micro-crèche doit se doter d'une référente santé inclusion (rôle qui est tenu par la référente technique disposant d'un diplôme d'état infirmier avec une expérience significative de 3 années auprès de jeunes enfants comme prévu dans le décret du 30 Aout 2021, à hauteur de minimum 10h/an, son rôle est :

- Informer, sensibiliser et conseiller l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Le but étant de fournir un accueil individualisé et un accompagnement spécifique.

Dans notre structure, elle intervient sur ces missions 2h30/trimestres soit un total de 10h/an. Ces heures sont positionnées sur les semaines, en fonction des besoins de l'équipe, des enfants et des situations que nous rencontrons. Ces heures sont effectuées par la référente technique (Infirmière) en plus du temps de travail déjà instauré.

Les stagiaires :

La structure peut être amenée à accueillir des stagiaires de parcours différents (Lycée service à la personne, Auxiliaire de puériculture, CAP Petite enfance, infirmiers...).

Un entretien de pré-stage est effectué par la référente technique afin de définir des objectifs de stage et évaluer si le profil du stagiaire correspond à la structure ou non.

Si la réponse est positive, le stagiaire est recontacté afin d'établir ses horaires de stage, de définir un référent de stage et de lui remettre le livret d'accueil du stagiaire.

Pour commencer il est imposé un temps d'observation de 2 jours aux stagiaires nécessaire pour :

- Repérer plus facilement les étapes quotidiennes de l'accueil en collectivité
- Permettre d'aborder au mieux les soins techniques
- Apprendre à connaître les enfants selon leur histoire de vie, leurs habitudes, leurs rituels...

b. Analyse des pratiques professionnelles

Selon le décret 2021-1131 du 30 Aout 2021, la micro-crèche doit se doter d'un psychologue pour effectuer auprès de l'équipe, à hauteur de minimum 6h/ an, des analyses de pratiques (dont 2 heures par quadrimestre).

Ces séances d'analyse de pratique sont effectuées une fois tous les 2 mois à hauteur d'une heure et demi, et décidées en accord avec l'équipe et la psychologue.

Les sujets de ces analyses sont mis en place selon les besoins de l'équipe, ou à la demande de la référente technique si une situation le nécessite.

L'équipe est en constante observation des enfants et des réunions sont mise en place régulièrement pour discuter des situations qui peuvent les interroger.

Nous évoquons également très régulièrement les pratiques de chacune, lors de ces réunions.

Ainsi ce sont des apports que nous transmettons à la psychologue afin de travailler au mieux lors de ces analyses de pratique.

Si l'équipe se trouve en difficulté face à une quelconque situation, nous pouvons être amené à demander à la psychologue de venir observer l'équipe ainsi que les enfants pour pouvoir apporter des réponses adaptées.

c. Réunions d'équipe et journées pédagogiques

Une équipe ne peut se fédérer et œuvrer pour un projet commun que si on lui laisse des temps d'échanges, de rencontres, de discussions, des temps de formation permettant à chacun de ses membres de s'exprimer et de réfléchir sur sa pratique professionnelle.

Les différents temps proposés :

- Une réunion d'équipe deux fois par mois (voir plus si nécessaire) est organisée par la référente technique. Elle permet d'aborder des points organisationnels, des observations ou réflexions sur les enfants accueillis, l'axe pédagogique et sa mise en œuvre.
- Des entretiens individuels avec la référente technique sont organisés à la demande et aux besoins du salarié.
- Des entretiens individuels professionnels avec la référente technique sont organisés une fois par an permettant de faire un bilan de l'année écoulée, d'accompagner le/la salarié(e) dans ses perspectives d'évolution professionnelle, de fixer des objectifs professionnels pour l'année suivante et d'identifier ses besoins en formation pour réaliser un plan de formation.
- Deux journées pédagogiques en structure
- Des réunions tout au long de l'année en cas de nécessité entre la référente technique et le gestionnaire (association « Les poussins »)
- Des réunions réunissant un représentant de l'association, un représentant de la CAF, un représentant de la PMI, la référente technique peuvent être mise en place

d. Transmission en équipe

Pour permettre à l'équipe de pouvoir se transmettre les informations importantes à la prise en charge des enfants mais aussi pour une bonne cohésion d'équipe, un cahier de transmission professionnel est mis à disposition. Toutes les informations importantes ou nécessitant un point approfondi sont notés, et chaque professionnelle s'engage à lire ce cahier chaque matin à son arrivée.

Un petit temps de transmission orale est pris chaque matin, une fois que l'équipe est au complet pour se transmettre les informations importantes qui pourraient être survenue la veille ou le matin même.

e. Prévention des risques professionnels

S'occuper des jeunes enfants est passionnant, utile mais source de fatigue et de tension. Les professionnelles s'impliquent dans leur travail avec leur sensibilité et leur corps, ce qui peut les fragiliser et engendrer épuisements et souffrances professionnelles. La qualité humaine des relations de travail, le type d'organisation, l'aménagement des espaces réservés au personnel, l'ergonomie des équipements contribuent à la prévention des risques professionnels et au bien-être. Il est recommandé, en cas de souffrance au travail, de faire appel à un tiers extérieur hors hiérarchie, pour élucider et dénouer les interactions complexes à l'œuvre entre les professionnelles, les jeunes enfants et les familles.

Les professionnelles doivent aussi savoir déceler leurs limites et lorsque la fatigue ou la situation est trop importante et/ou difficile, savoir passer le relai aux autres membres de l'équipe.

Les professionnelles peuvent, à tout moment, solliciter la référente technique.

Des temps de réunion sont prévus pour revoir tout ce qui peut nuire aux professionnelles (organisation, aménagement...).

En cas de conflit d'équipe, la référente technique met en place un temps de réunion pour essayer de dénouer la situation, si cela n'est pas suffisant il peut être demandé à la gestionnaire (personne extérieure) d'être présente. Dans le cas où la situation serait trop importante et où l'intervention d'une personne extérieure serait nécessaire nous demandons à la psychologue présente lors des analyses de pratique d'intervenir.

Il en est de même dans le cas où un désaccord se présenterait entre professionnelle et parent.

En termes d'aménagement, une pièce de repos est dédiée aux professionnelles, à l'étage de la structure. Celles-ci peuvent donc se détendre lors de leur pause repas ou si une situation le nécessite.

La structure s'engage à fournir un matériel ergonomique et confortable aux personnels de la micro-crèche afin de limiter les risques pour la santé du personnel, détaillés dans un document intitulé « Document unique d'évaluation des risques » fait avec la médecine du travail.

f. Remise à jour des connaissances et formations

Chaque année lors de l'entretien professionnel individuel un plan de formation est demandé aux professionnelles et validé par la référente technique et la gestionnaire de la structure. Le plan de formation peut aussi être demandé par la référente technique selon les besoins de chacune pour être en adéquation avec le projet pédagogique et les valeurs de la structure.

Les formations sont décidées selon les besoins de l'équipe et en rapport avec la charte du jeune enfant qui définit clairement les principes attendus en structure d'accueil du jeune enfant.

En ce qui concerne l'environnement institutionnel et juridique concernant les cas de négligences et de violences faites aux enfants, un protocole est établi sur les conduites à tenir. D'autres formations en lien peuvent être proposées.

Toutes ces formations ont une grande importance sur les pratiques professionnelles, elles permettent une remise à jour des connaissances, mais également un regard neuf sur certains principes et une mise en place de pratique commune.

Après chaque formation effectuée par une des professionnelles, il est demandé à celle-ci de faire un petit point aux autres membres de l'équipe pour expliquer ce qu'elle a appris et pouvoir permettre à ses collègues de bénéficier d'un apport de nouvelles connaissances.

g. La place des écrans dans la pratique professionnelle

Au sein de la micro-crèche les professionnelles n'utilisent le téléphone portable qu'en salle de pause. Il est interdit d'utilisation en secteur ni même dans le dortoir...

Aucune tablette ou écran de téléviseur n'est à disposition au sein de la micro-crèche.

Il en est de même pour tout ce qui peut émettre des ondes électromagnétiques, à savoir que les montres connectées sont également interdites auprès des enfants.

La micro-crèche veille à protéger les enfants de tout ce qui pourrait nuire à leur santé n'en connaissant pas encore suffisamment les effets.

PROJET EDUCATIF

1. L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

a. La pré-inscription

La pré-inscription se fait de manière individuelle à tout moment de l'année, où la référente technique de la structure prendra le temps de répondre aux questions, et de connaître les besoins de la famille.

b. L'inscription

Au moment où l'enfant est inscrit au sein de la micro-crèche, les inscriptions sont accompagnées par une présentation du fonctionnement de l'établissement, de son règlement, du projet pédagogique ainsi que d'une visite des lieux.

Ce rendez-vous d'admission est fait par la référente technique.

c. La période de familiarisation

L'entrée en collectivité est une étape importante dans la vie de l'enfant et des parents. L'enfant est amené à se séparer de son environnement familial pour entrer dans un lieu inconnu. C'est une étape à ne surtout pas banaliser ou négliger, car la suite de la prise en charge de l'enfant découle de cette période durant laquelle l'équipe va apprendre à connaître l'enfant, ses habitudes, ses besoins, son histoire et d'instaurer une relation de confiance avec l'enfant ainsi qu'avec les parents.

Les parents découvrent l'univers dans lequel leur enfant va désormais évoluer et s'épanouir, l'enfant va petit à petit prendre ses marques dans ce nouvel environnement.

Idéalement l'adaptation est faite par une seule professionnelle afin de créer un lien de confiance, ce qui n'empêche pas les autres professionnelles de s'occuper de l'enfant durant l'adaptation. Puis à la fin de cette période l'équipe prévoit un relai avec les différentes professionnelles afin de permettre à l'enfant d'avoir de bon repère.

Une adaptation réussie permet aux parents un retour serein à la vie active.

Lors du premier rendez-vous de la période de familiarisation qui dure environ une heure, l'équipe est présentée aux parents. Puis les parents ainsi que la professionnelle qui les accueille prennent le temps d'échanger sur l'histoire de vie de l'enfant, de la grossesse en passant par ses habitudes de vie, son environnement familial, son rythme, son alimentation, ses activités favorites... La professionnelle ne porte aucun jugement sur ce que rapportent les parents. Toutes informations que les parents pensent utile à toute son importance dans la prise en charge de l'enfant pour que celle-ci reste individuelle.

Une base de planning est alors établie avec les parents, en tenant compte des rythmes de l'enfant et des besoins des parents. Celui-ci peut être adapté en fonction de besoin spécifique ou en fonction de l'acceptation de l'enfant.

Certains enfants ont besoin de plus ou moins de temps pour s'adapter à cette séparation et ce nouvel univers.

Les parents doivent être disponibles tout au long de l'adaptation dans le cas où l'enfant se trouve en situation difficile et où un mal être se fait ressentir par celui-ci.

Planning type de la période de familiarisation :

Jour 1 : 1h, temps de rencontre avec les parents et l'enfant

Jour 2 : 1h où l'enfant et un parent sont présent au sein de la structure

Jour 3 : 2h, comprenant un repas pris en présence d'un parent puis reste du temps seul

Jour 4 : 2h seul avec prise d'un repas

Jour 5 : 4h seul avec repas et découverte du dortoir

Jour 6 : demi-journée seule

Jour 7 : petite journée avec sieste et repas

Jour 8 : moyenne journée (sieste, repas, journée d'environ 5h)

Jour 9 : moyenne journée

Jour 10 : journée type selon contrat

Un minimum d'une semaine d'adaptation doit être respecté pour instaurer une relation de confiance entre l'équipe, l'enfant et les parents. Deux semaines sont idéales.

La référente technique se donne le droit d'augmenter le temps d'adaptation si cela est trop compliqué pour l'enfant.

d. L'accueil de l'enfant au quotidien

L'accueil du matin

Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 dans la salle d'activité. Il est essentiel de prendre le temps pour échanger, transmettre les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (sommeil, repas, état de santé, consignes particulières...). Pour cela, une professionnelle se détache du groupe pour venir prendre le temps d'accueillir chaque enfant et parent personnellement. Ces informations sont transcris sur le cahier de transmissions, outils de travail indispensable des professionnelles. Il permet d'assurer une continuité entre la maison et la crèche mais aussi entre les professionnelles du matin et ceux de l'après-midi.

Les rituels de chaque enfant sont respectés (doudou, câlins, dire au revoir à la fenêtre...) afin de maintenir sa sécurité affective.

L'accueil du soir

Les retrouvailles en fin de journée sont un moment tout aussi important et chargé émotionnellement que la séparation le matin.

Une professionnelle est disponible pour relater aux familles le bilan de la journée (jeux, repas, siestes, soins...).

e. La journée type

Les journées sont avant tout définies par les rythmes naturels des enfants. Néanmoins, nous retrouvons chaque jour les mêmes temps forts qui découpent une journée et donnent des repères spatiaux-temporels aux enfants dans leurs journées qui peuvent leur sembler parfois bien longues sans repères.

- Les temps d'accueil se font de 7h30 à 9h, sachant que nous accueillons les enfants toute la journée.
- Vers 9H30 les enfants partagent un moment de groupe pour se dire bonjour, chanter quelques comptines, découvrir quelques marionnettes et boire un d'eau.
- Jusque 10H les enfants profitent d'un temps de jeu libre pendant qu'à tour de rôle chacun puisse être changé, mis aux toilettes et couché selon les besoins de chaque enfant.
- Un atelier semi-dirigé est proposé aux enfants (danse, musique, création, stimulation des sens, psychomotricité...).
- Vers 11H00, les enfants vont aux toilettes, se lavent les mains et les repas commencent. (Si nous accueillons en surnombre, 2 services sont proposés)
- Après le repas, chaque enfant va se déshabiller, passage aux toilettes ou change si nécessaire puis un temps calme est proposé avec lecture, enfin les enfants vont à la sieste. Les réveils sont échelonnés selon les besoins en sommeil de chaque enfant. Les enfants ne sont pas réveillés par les adultes pour ne pas perturber leur rythme naturel.
- Lors de ces réveils échelonnés, des jeux libres sont proposés aux enfants, c'est souvent aussi les moments câlins du réveil avec les professionnelles.
- Les goûters commencent vers 15H30 jusque 16H.
- Puis, c'est le départ progressif des enfants. Une nouvelle activité ou jeux libres peuvent être proposés après le goûter selon les enfants.

2. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

L'espace est pensé et aménagé par l'équipe afin qu'il soit le plus sécuritaire et le plus rassurant pour l'enfant.

Les professionnelles y accomplissent leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort en portant une attention constante aux enfants.

Les enfants sont libres et autonomes pour évoluer au sein de la structure qui se répartie de la manière suivante :

- Une entrée avec porte manteau ou casier étiqueté au nom de l'enfant. Un banc est aussi à leur disposition pour être bien installé pour se préparer.
- Une salle d'activité dans laquelle on trouve un espace plus spécifiquement dédié aux bébés, proche du fauteuil dans lequel les biberons sont donnés ou si une maman souhaite venir allaiter son enfant au sein de la structure.
- Un autre au sein duquel se déroule les activités manuelles et les repas. Un troisième aménagé par des tapis et des coussins favorisant la détente des enfants et dans lequel est installé un coin lecture.
- Les dortoirs sont au nombre de deux et sont en enfilade.
- Salle de change intime de par une fermeture. Les toilettes des plus grands sont séparées par des cloisons pour favoriser leur intimité.

La micro-crèche dispose d'un espace extérieur, avec une superficie prévue par le nouveau décret d'Aout 2021.

3. L'ALIMENTATION

Le repas est un moment de partage, de découverte, de plaisir, de socialisation et de complicité. C'est le plaisir et la découverte des goûts, des textures, des odeurs, des couleurs...

Le temps du repas est organisé de manière à favoriser le retour au calme et chaque enfant est installé selon son niveau de développement et son confort.

Les repas sont servis à partir de 11h ou 15h30 pour le goûter puis les assiettes sont préparées par le personnel qui prend en compte le stade de la diversification alimentaire, les habitudes et allergies spécifiques de chaque enfant.

Les groupes sont établis selon les heures de petits déjeuner. Un premier service commence à 11h, puis le second dans la continuité aux alentours de 11h30/12h.

Le mobilier est adapté au niveau de développement de l'enfant pour la prise des repas des enfants. Lorsque l'enfant ne tient pas encore assis seul, dans une chaise adaptée (type transat). La chaise haute est ensuite utilisée avant qu'il puisse rejoindre les plus grands, autour d'une table sur des chaises adaptées à leur taille, avec des accoudoirs pour les plus jeunes.

La micro-crèche propose **le plateau repas unique**, outil pédagogique. Le principe étant de proposer un repas complet comprenant entrée, plat, dessert en même temps à l'enfant. Celui-ci mange ce qu'il souhaite et dans l'ordre qu'il le souhaite. Le repas est présenté à l'enfant dès lors qu'il est capable de manger une texture en morceau et qu'il commence à manger seul. Nous ne souhaitons pas obliger l'enfant à manger dans tel ou tel ordre, par exemple : Certaines personnes mangent le melon en entrée et d'autre en dessert, qui a raison ?

Notre rôle est de proposer un repas complet et qui correspond nutritionnellement au besoin de l'enfant selon son âge.

Nous accompagnons également l'enfant à découvrir des saveurs qui lui sont inconnues et l'encourageons à la découverte.

Ceci permet une meilleure observation de l'enfant pour comprendre comment il appréhende le repas et prend plaisir.

Pour les bébés, qui ont une alimentation lactée, le biberon est donné dans le calme, à l'abri de l'effervescence du groupe.

En ce qui concerne les enfants qui débutent la diversification alimentaire, nous attendons que les parents aient introduit 3 fruits et 3 légumes pour pouvoir continuer la diversification alimentaire au sein de la structure.

Une feuille de diversification alimentaire est mise à disposition afin d'avoir les éléments nécessaires en temps réel à la prise des repas de l'enfant (introduction protéine, quantité, texture, pain...).

Les quantités des purées et protéines sont pesées selon l'âge de l'enfant et les recommandations données par son médecin généraliste/pédiatre.

La micro-crèche commande les repas auprès d'ELITE RESTAURATION, il s'agit de repas livré en liaison froide. Des menus sont confectionnés par une diététicienne selon les besoins

nutritionnels des enfants. Chaque matin les repas sont livrés par la société de restauration, et les membres de l'équipe de la crèche s'occupent de contrôler les températures, ainsi que de mettre en réchauffe les plats livrés, selon un protocole établi.

En ce qui concerne l'allaitement, les mamans qui le souhaitent, peuvent fournir le lait maternel à leur enfant. Un protocole spécifique doit être respecté (mis à disposition sur demande auprès de la référente technique).

Afin de favoriser l'allaitement maternel et d'apporter tout le soutien possible à la maman, les bébés peuvent être allaités sur place. Un espace calme et discret est réservé à cet effet. L'équipe apporte soutien et conseils aux mamans qui le souhaitent.

4. LE SOMMEIL ET LE REPOS

Le sommeil est essentiel pour l'enfant et favorise son développement. C'est un besoin vital pour celui-ci qui lui permet de récupérer de la fatigue nerveuse et physique.

Les repères concernant le sommeil de l'enfant sont modifiés par rapport aux conditions de la maison (environnement sonore, odeur...).

Cependant le fonctionnement des dortoirs, l'effectif d'enfant restreint et l'installation permet de respecter au mieux le rythme de sommeil de l'enfant.

Le personnel s'informe régulièrement auprès de la famille sur les habitudes et la qualité du sommeil de leur enfant à la maison et en retour, les parents sont informés sur les rythmes de sommeil de l'enfant à la micro-crèche.

Avant chaque sieste, l'enfant est encouragé à se déshabiller seul et ranger ses affaires dans sa panière personnelle et un temps calme est instauré avec lecture ou écoute musicale douce afin de favoriser l'endormissement.

Chaque enfant a un lit et une place attitrée que nous essayons de ne pas changer afin que l'enfant ait des repères sécurisants, il retrouve dans son lit sa turbulette, sa couverture, son doudou, sa tétine.

Nous mettons également à disposition au sein des dortoirs des veilleuses musicales, ou avec bruits de la nature afin de favoriser l'endormissement si l'enfant en a le besoin.

Les enfants plus grands disposent d'un lit couchette leur permettant de se coucher et se lever seul en toute sécurité.

Le passage du lit à barreaux en lit couchette se fera en fonction de l'enfant, son évolution, ses besoins et surtout afin de permettre que l'enfant soit en sécurité.

Pour les bébés : Si un enfant a besoin d'être bercé ou accompagné, nous suivons les habitudes et rituels de la maison. Une fois celui-ci rassuré l'enfant s'endort seul.

Pour les plus grands : Les adultes restent présents au dortoir pour accompagner l'enfant à l'endormissement. Le dortoir ne disposant pas de porte vitrée, une professionnelle reste présente dans le dortoir tout le long de la sieste des enfants.

Les professionnelles ne réveillent pas les enfants. Les enfants se réveillent seuls, quand leurs besoins de sommeil sont comblés et l'adulte les accompagne à se lever, ils les changent et les

habillent en douceur en passant par un câlin si nécessaire avant de rejoindre le petit groupe d'enfant.

Les chambres sont régulièrement désinfectées et bénéficient d'un dispositif d'air renouvelé, les pièces sont régulièrement aérées avec une ouverture sur l'extérieur. La propreté des draps est vérifiée au quotidien et lavés une fois par semaine.

Les doudous et les tétines ne sont pas limités au temps de sieste mais à disposition toute la journée si l'enfant en ressent le besoin afin de favoriser son bien-être et sa sécurité affective !

Une pochette avec doudous et tétines est à disposition des enfants à tout moment de la journée.

5. LA SANTE, LES CHANGES ET LES SOINS

Un classeur de suivi médical est mis en place dans lequel sont notés tous les traitements administrés) sur ordonnance fournie par les parents et les éventuels incidents (morsure, bosses...).

Des protocoles sont établis, connus et respectés par chaque professionnelle. L'équipe est apte à conseiller et orienter les parents si besoin est.

En ce qui concerne tous les gestes techniques, change, soins du nez, administration thérapeutique... le personnel est formé à ces gestes qui font partie du quotidien lors de leur formation initiale (CAP accompagnement et aide à la parentalité, Auxiliaire de puériculture...), et accompagné par la référente santé et accueil inclusif si des soins plus complexes sont nécessaires, ceux-ci sont pratiqués dans une perspective relationnelle, psycho-affective et bienveillante. L'adulte se doit d'expliquer tous ces gestes à l'enfant pour instaurer une relation de confiance et ne pas surprendre l'enfant en induisant une éventuelle peur.

Tous les soins sont réalisés en toute intimité et dans le respect du corps de l'enfant.

Les soins pouvant être amenés à être réalisés par le personnel des « Poussins » sont les suivants :

- Change
- Lavage de nez, à l'aide d'une pipette de sérum physiologique
- Lavage des yeux à l'aide de compresse et sérum physiologique.
- Prise de température, selon l'âge de l'enfant celle-ci se réalisera en auriculaire ou en axillaire.
- Administration des traitements

En cas de fièvre, douleur, douleur dentaire, érythème fessier, hématome, bosse... il est possible d'administrer des antalgiques, crèmes ou autres selon les protocoles établis et sur ordonnance de votre médecin traitant. Nous nous assurons de toujours prévenir les parents.

Dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.), L'équipe peut être amenée à administrer d'autres médicaments. Toutefois ce protocole se fait exclusivement pour des traitements de longues durées (exemple : enfant asthmatique). Ce P.A.I doit être écrit par le médecin traitant de l'enfant.

Pour les changes, il est utilisé des couches dont la marque est donnée aux parents lors de l'adaptation. Les produits de soins sont de l'eau et du savon doux.

Nous vérifions la couche de chaque enfant aux alentours de 10h après le temps de comptine et de collation, avant et après les siestes ainsi qu'avant son départ de la structure.

Chaque change est notifié sur le cahier de transmission ainsi que l'heure où celui-ci a été effectué.

Nous demandons aux parents que leur enfant arrive habillé et propre dans la structure.

D'une manière générale les changes se font au besoin des enfants. Nous n'acceptons pas les couches lavables au sein de la structure pour des soucis d'organisation.

6. L'APPRENTISSAGE

Chaque étape du développement est un moment fort dans la vie de l'enfant et de ses parents : la marche, la propreté, le langage, manger seul... C'est pourquoi si l'enfant est bien accompagné, celui-ci se verra sécurisé, en confiance et épanoui !

a. La propreté

L'apprentissage de la propreté est débuté après échange avec les parents et en tenant compte des besoins individualisés de chaque enfant. Elle se fait de manière cohérente par rapport à la démarche initiée par les parents.

Des échanges réguliers ont lieu avec les parents pour les accompagner et s'adapter aux besoins spécifiques de leur enfant.

Un pot et des toilettes sont à disposition au niveau de la salle de change.

Il est proposé aux enfants d'essayer d'aller aux W.C en milieu de matinée, avant et/ou après le repas, avant et après la sieste et dans la fin de journée. Les professionnelles seront plus vigilantes aux signes pouvant évoqués l'envie de l'enfant d'aller aux toilettes.

L'enfant peut aussi solliciter l'adulte pour y aller.

Toutefois au sein de la micro-crèche à partir de 4 accidents par jour, la micro-crèche a fait le choix de remettre l'enfant en couche. En effet, il n'est pas souhaitable que l'enfant soit mis en difficulté et qu'il ne se sente plus en confiance.

L'acquisition de la propreté est variable d'un enfant à un autre !

Il se peut également que l'enfant ne sache pas toujours verbaliser son envie ou soit pris dans le jeu et ne sente pas l'envie arriver, c'est pourquoi il est demandé aux parents de toujours laisser un change au sein de la micro-crèche.

Des retours en arrières peuvent également apparaître lors de bouleversements : déménagement, arrivée d'un autre bébé... Il ne faut pas s'en alarmer.

b. L'autonomie et la socialisation

Les professionnelles sont présentes pour encourager les enfants à prendre confiance en eux et trouver leur place au sein du groupe tout en restant une personne à part entière avec ses expériences, son vécu...

L'équipe accompagne l'enfant dans l'apprentissage et le respect des règles communes, propres à la collectivité : en les nommant, les expliquant, les rappelant, en intervenant en cas de transgression.

Le groupe d'enfant est hétérogène, ce qui permet aux enfants de se rencontrer, aux petits d'imiter les grands, aux grands d'aider les petits et de s'adapter aux autres.

L'équipe est disponible et s'adapte au rythme de chaque enfant pour les accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie.

L'aménagement des pièces est pensé de sorte à faciliter cet accès à l'autonomie. La structure est dotée d'équipements adaptés à la taille des enfants : mobilier, lavabo, toilettes... L'équipe éducative pense l'espace et la disposition du matériel pour qu'ils puissent être accessibles à l'enfant en toute sécurité.

Nous travaillons l'autonomie de l'enfant dans les situations suivantes :

- **Lors du change :** utilisation de panière de change individuelle. Les enfants prennent leur panière pour mettre leurs habits dedans. Ils commencent à s'habiller et se déshabiller seuls et finissent avec l'adulte si nécessaire.
- **Lors du lavage des mains :** L'équipe leurs montre comment se frotter, se rincer et se sécher les mains seuls. Ce geste s'effectue lors du passage au pot ou au WC ainsi que pendant les activités et pour les temps de repas.
- **Lors des activités :** la professionnelle ne fait pas l'activité à la place de l'enfant. Si cela est nécessaire elle prend son propre matériel pour faire une démonstration.
- **Les livres** sont à leurs dispositions durant des temps où l'adulte est disponible pour le groupe d'enfants. Les enfants apprennent l'importance du rangement.
- **Lors des repas :** Les professionnelles les laissent manger seuls avec leur cuillère et/ou leur fourchette. Il est possible de prendre une autre cuillère pour les aider. Ils ont également à leur disposition leur verre à bec ou tasse. A la fin du repas, ils se débarbouillent seul dans un premier temps puis seront aidé par l'adulte si nécessaire. Ils retirent leur bavoir. Les enfants vont alors ranger le gant et le bavoir dans le bac de linge sale qui est à leur disposition.
- **Lors des siestes :** Les enfants peuvent monter et descendre seul de leur lit bas lorsqu'ils s'en sentent capable. Avant le coucher, les enfants rassemblent leur sucette et doudou. Lors du réveil ils les rangent dans leur pochette s'ils le souhaitent.

Pour les petits : Les tout petits commencent la découverte des aliments avec les doigts. Tout au long de la journée ils sont encouragés dans leurs acquisitions. L'adulte ne met pas les enfants dans des positions qu'ils ne maîtrisent pas.

En ce qui concerne les bébés, les professionnelles sont présentes pour répondre à leurs besoins, selon leur rythme et les rituels instaurés au domicile.

Un espace « parc » leur est dédié où ils peuvent faire leur propre découverte à l'aide de jeux multisensoriels et de jeux adaptés, partir à la découverte de leur corps et s'éveiller.

Une grande partie du projet repose sur la motricité libre, l'enfant n'est pas stimulé sur le plan moteur et avance à son rythme.

Lors des repas, les bébés pouvant tenir sur un transat ou sur une chaise haute sont installés dans le coin repas, ou tous les enfants mangent. Les bébés étant nourris au biberon sont installés avec

une professionnelle dans un coin calme pour qu'il n'y ai pas de source de stress qui pourrait les perturber durant leur repas.

Concernant les temps de sieste un dortoir avec des lits à barreaux est mis à disposition, et le rythme de chaque enfant est respecté.

7. LES ACTIVITES

Nous proposons des activités diversifiées et adaptées aux compétences de chacun. Notre objectif est de répondre au besoin d'éveil, de jeu et d'expériences nouvelles de l'enfant. La priorité est avant tout donnée au plaisir de faire. L'enfant reste libre de participer ou non aux activités. Les professionnelles permettent toujours à l'enfant de choisir et celui qui éprouve le besoin de ne rien faire, de rester tranquille un instant, de rêver, en a la possibilité

Par le biais des différentes activités, animations mis en place par l'équipe et par la venue de divers intervenants extérieur, la micro-crèche souhaite que l'art et la culture fasse partie du projet d'établissement.

Dès le premier âge, les petites filles et les petits garçons sont d'emblée attirés par le visage humain, la musique, la danse, le mouvement, les images, les livres. La rencontre avec des œuvres et des artistes, la pratique vivante des activités culturelles, la découverte du livre, des instruments de musique et d'arts plastiques, l'émotion esthétique, doivent faire partie du quotidien des enfants accueillis. Les modes d'accueil doivent s'ouvrir à la présence d'artistes, aux apports des talents des familles, aux opportunités locales, aussi bien dans l'organisation de l'accueil au quotidien que lors de moments exceptionnels ou festifs. Les approches culturelles et artistiques, la recherche d'un cadre esthétique, doivent être intégrées à la formation des professionnels. L'ouverture au monde passe également par la rencontre avec des langages, des gestes, des mots et des chansons d'autres cultures, qui élargissent l'horizon d'expériences sensorielles du jeune enfant, et l'initient à la richesse de la diversité humaine.

Pour répondre à ces principes, nous utilisons les activités citées ci-dessous.

a. L'Eveil / Le jeu

« *L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue* » Jean Epstein

Pour l'enfant tout jeu est une activité, même un bébé qui observe ses mains. Le but étant que l'enfant éprouve un réel plaisir à ce qu'il fait et ne le fasse pas par obligation.

Ces temps d'éveil sont des moments privilégiés pour l'enfant puisque nous respectons son besoin d'individualité étant donné que l'effectif de la micro-crèche ne dépassera pas 12 enfants. Pour se faire, différents espaces sont réalisés : Coin « parc » pour les bébés, coin lecture et temps calme, coin apprentissage de l'eau, espace motricité, coin jeu d'imitation (poupée, cuisine...). L'organisation de la journée est faite selon les besoins des enfants et par groupe selon le développement et l'envie de chacun.

Nous distinguons deux sortes de jeux :

- Les jeux dit « libres », qui laissent l'enfant maître de ce qu'il souhaite faire, avec des jeux

variés mis à disposition dans la salle. L'enfant peut jouer seul ou avec ses camarades. Les professionnelles sont disponibles pour écouter, observer et partager si l'enfant les sollicite. Le jeu libre peut aussi être moteur, les enfants possèdent un parcours de motricité, ainsi que des porteurs, des ballons... afin de développer leur motricité.

Le jeu libre permet à l'enfant de construire sa personnalité, de favoriser la communication verbale, d'exercer ses fonctions sensori-motrices, de découvrir et maîtriser le monde qui l'entoure, de développer son imagination, de reproduire pour mieux assimiler des situations vécues...

La micro-crèche dispose de jeu d'imitation, poupées, cuisine, dînette, garage, voitures...

- Les jeux dirigés, sont des activités pour lesquelles des consignes sont données.

Ces jeux stimulent la concentration et permet à l'enfant de s'ancrer dans une démarche de respect des autres enfants, de respect des règles, mais aussi une démarche culturelle, éducative, ludique et artistique.

Ils peuvent être très variés et répondre aux désirs de l'enfant sur le moment (peinture, gommette, coloriage, pâte à modeler, jeux d'eau, transvasement, puzzle, atelier de cuisine...).

Pour les bébés :

Un coin spécial leur est dédié où ils peuvent explorer les capacités de leur corps en toute sécurité. Sur un tapis d'éveil, des jeux multi sensoriel leur sont proposés afin qu'ils développent leurs capacités visuelles, auditives, tactiles.

Notre projet s'ancre aussi dans le concept de **motricité libre**, « La motricité libre consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit ». EMMI PIKLER

Tant qu'un enfant ne s'assoit pas, ne se met pas debout tout seul, les professionnelles ne le mettent pas dans une position qu'il ne maîtrise pas. Nous respectons le rythme de chacun.

La motricité libre est fortement liée à l'autonomie de l'enfant toujours sur le regard bienveillant des professionnelles qui gravitent autour de lui. En tant que professionnelle, chaque progrès de l'enfant est valorisé afin que celui-ci prenne confiance et plaisir dans ses nouvelles découvertes.

« *La psychomotricité libre apporte beaucoup à l'enfant pour sa conscience de soi et pour sa capacité d'agir. C'est pour la vie ce sentiment-là* » Dr Szanto FEDER.

L'enfant se sentant en sécurité est plus à même de faire des découvertes, de s'épanouir et de s'ouvrir aux autres, c'est pourquoi il est fait le choix de proposer aux bébés qui en ressentent le besoin, le portage en écharpes. Le portage permet à l'enfant d'être dans une position contenante, rassurante, sécurisante et lui rappelant ce qui peut être fait à la maison.

Lecture :

« Les poussins » offrent également un espace détente et livres pour partir à la découverte, laisser place à l'imagination, favoriser l'éveil au langage et à la communication. Dès le plus jeune âge, l'enfant a la possibilité d'être familiarisé avec les livres afin de développer un langage construit et riche en vocabulaire.

Lire c'est partager un moment de complicité, de partage et de plaisir avec l'adulte.

Eveil musical :

L'équipe s'ancre déjà dans cette démarche en proposant des temps de chansons, comptines, chansons à gestes et jeux de doigts et découverte par le biais de CD musicaux de pays d'autre culture musicale. C'est un moment très apprécié des enfants aussi bien bébés que plus grands.

Au-delà de ce que l'équipe peut proposer, et des quelques instruments de musique que la structure possède, une intervenante intervient à hauteur d'une fois par mois pour un voyage sonore aux sons des bols tibétains, gong etc... dans un lieu apaisant, intime et qui favorise le calme et la sérénité (dortoir des grands).

Animation sportive :

Tous les lundis nous accueillons Damien, animateur sportif, qui, pendant 1 heure, propose des parcours de motricité, des ateliers de danse etc...

Atelier d'éveil parents-enfants :

Les parents qui le souhaitent sont invités à venir partager une activité, une découverte avec les enfants de la structure. Nous affichons les différents évènements proposés aux enfants sur le tableau d'affichage de la structure et les parents peuvent s'inscrire auprès de l'équipe ou de la référente technique. Si les parents le souhaitent ils peuvent eux-mêmes proposer un atelier après validation par la référente technique.

Le jardinage :

Ce projet favorise également l'éveil à la nature et à l'environnement.

L'éveil sensoriel est encore mis en avant puisque de par la nature, tous leurs sens sont en éveil ! Lors des sorties comme lors de leurs promenades en famille, les enfants sont encouragés à ramasser des « trésors » (fleurs, fruits, cailloux...) qui sont présentés au groupe et exposés dans la salle de manière à être vus de tous.

La première approche se fait en salle d'activité (découverte à travers des livres, des imagiers...) dans un lieu délimité des bébés. Les enfants peuvent ainsi effectuer les premières découvertes de la terre, des graines, des fleurs. Des carrés de potager sont installés dans l'espace accolé à la cour des enfants et les grands sont invités à aller entretenir, planter, arroser les plantes, accompagnés par des membres de l'équipe.

La médiation animale :

Intervention de « Patte d'ours » une fois par mois avec la venue de Jojo (chien).

Cette animation suscite l'intérêt de tous les enfants, petits et grands. A travers cette intervention les enfants apprennent à interagir entre eux dans un but commun, prendre soin de l'animal et à établir une relation avec l'animal.

Les activités avec une ouverture sur l'extérieur :

Une convention de partenariat avec le R.P.E (Relais petite enfance) est établie dans le but de proposer des activités et des ateliers communs avec les assistantes maternelles des alentours.

La mise en place d'un projet inter générationnel avec l'association « Les jardins de l'érable », association située à Vareilles (Vallées de la Vanne) dont le but est de privilégier le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, est également un plus pour les enfants.

Pour les deux, ce sont des moments agréables et riches, de découverte de l'autre !

Le projet est mis en place et des activités telles que du jardinage et temps lectures ont vu le jour. Les participants du jardin de l'érable se rendent dans nos locaux une fois par mois le mercredi pour partager un temps avec les enfants. Ces temps sont préparés par la responsable du jardin de l'Erable avec les participants qui interviennent (selon la saison du moment) et la référente technique est tenue au courant en avance.

b. Les animations et les fêtes

En fonction du calendrier et des fêtes, les professionnelles proposent aux enfants des activités, des animations autour d'un thème (Fête de fin d'année, Fête du printemps, semaine du goût, semaine de l'eau sous toutes ses formes...).

Un projet « autour du monde » fait partie de notre organisation au sein de la structure et rythme nos activités, nos découvertes et nos animations. Chaque mois, les enfants découvrent un pays du monde, à travers des images, musiques, livres, dégustations culinaires... des activités en lien avec le pays du mois sont proposées.

Les fêtes rythment la vie de la micro-crèche et sont aussi un support pédagogique pour aider l'enfant à se repérer dans le temps, aborder les saisons... mais également une occasion de bien s'amuser et de vivre des temps exceptionnels qui sortent du quotidien.

Avant les vacances de fin d'année, une rencontre festive est proposée aux parents afin de partager un moment convivial autour d'un buffet et de partager sur leur enfant ou sur la vie de la structure, leurs impressions, leurs ressentis. C'est un moment de partage hors du quotidien de la crèche.

Enfin pour clôturer l'année, avant la période estivale, une fête est organisée pour partager un moment convivial avec l'enfant et ses parents et se rappeler des souvenirs qui ont fait partie de la vie de l'enfant.

c. Les sorties

Elles permettent à l'enfant de s'ouvrir au monde et de faire des découvertes (intellectuelle, nature...).

Elles sont organisées de différentes manières :

- Les sorties dans la cour de la structure, à différents moments de la journée, pour se défouler, explorer et utiliser d'autres éléments de motricité.
- Les sorties dans l'environnement proche : aire de jeux, parcs.
- Les sorties dites exceptionnelles : Sortie de fin d'année pour les plus grands si possibilité dans l'organisation. (Toujours dans le respect du taux d'encadrement selon le protocole établi).

Pour se faire, l'équipe essaye, dès que cela est possible, d'aller se promener dans le village, d'amener les enfants gouter au parc de jeux de plein air présent dans Chigy. Lors des promenades, les enfants découvrent certains animaux présents, les plantes... Ils ont le plaisir de ramasser ce qu'il leur plaît pour ensuite les faire découvrir lors du retour à la micro-crèche.

Des sorties promenades sont organisées dans Chigy, nous avons à notre disposition 2 pousettes 1 place, ainsi qu'une pousette 2 places et une pousette 4 places. Pour les bébés nous avons une écharpe de portage au sein de la micro-crèche.

PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- 1. LES MODALITES D'INTEGRATION DE
L'ETABLISSEMENT DANS
L'ENVIRONNEMENT SOCIAL VIS-A-VIS DES
PARTENAIRES EXTERIEURS**

A. L'environnement social

Le territoire des communes des vallées de la vanne et du pays d'othe essentiellement rural rassemble 22 communes, celui-ci a connu une baisse de sa population de 2018 à 2022 passant de 8741 à 8462 habitants (Données CTG 2024- INSEE RP 2019 en vigueur 2023).

Le territoire se situe entre 2 grandes villes, à savoir Troyes et Sens.

Population :

Population	CCVPO		France	
	2018	2022	2018	2022
	8741	8462	64 468 792	68 042 591
Variation population 2018-2022	-3.19%		+5.54%	
Densité de population (hab/km ²)	20.2		117.5	

Les enfants et les jeunes (moins de 25 ans) ne représentent qu'un quart de la population du territoire.

Le taux de natalité est en baisse, en revanche le vieillissement de la population s'accentue.

Les bassins d'emploi se situent en dehors du territoire et obligent donc les habitants à se déplacer sur les villes aux alentours. De ce fait une migration de travail vers Sens est importante.

Le taux de population active a fortement diminué passant de 43% à 35%. Il est important de souligner que l'insuffisance des modes de garde sur le territoire pose un frein à l'accès à l'emploi notamment des femmes qui doivent adapter leur temps de travail.

Le territoire présente également de grands enjeux sociaux :

- L'importance des disparités sociales contrecarre l'égalité des chances
- Les enseignants en école maternelle constatent chez les enfants entrant en Petite Section une dégradation du langage, de l'échange et du partage.

Enfin le besoin d'éveil et de socialisation du jeune enfant en immersion avec d'autres enfants est immense.

L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LES JEUNES ENFANTS

Pour la petite enfance, le territoire des communes des Vallées de la Vanne et du Pays d'Othe recense 384 allocataires avec enfants dont 28 monoparents salariés et 199 couples salariées soit 227 familles susceptibles d'avoir besoin d'un mode de garde.

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d’Othe connaît un taux d’occupation CAF inférieur à 50%. Un besoin important de développement des modes de garde sur le territoire est ressenti.

Le mode de garde individuel est le mode principal du territoire mais souffre d’une absence de renouvellement du nombre d’assistantes maternelles du fait du vieillissement des professionnelles et du manque d’attractivité de la profession (33 assistantes maternelles sur l’ensemble du territoire).

L’offre d’accueil en collectif est limitée à une micro-crèche (10 places).

PRESENTATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE AU SEIN DE LA MICRO-CRÈCHE

Communes d'où viennent les enfants :

Depuis l’ouverture de la micro-crèche nous pouvons dégrossir d’où viennent, majoritairement les enfants gardés par la structure.

Les communes sont les suivantes : Chigy, Vareilles, Molinons, Les Clérimois, Courgenay, Vaudeurs, Pont sur vanne, Villeneuve l’archevêque, Foissy sur vanne, Flacy, Cerisiers, Les sièges.

Contrat des enfants :

La micro-crèche propose 3 types de contrat. La majorité des places utilisées sont par des contrats réguliers. Nous avons parfois quelques contrats occasionnels venant compléter nos contrats réguliers afin de pallier sur les horaires ou le moins d’enfants sont présents.

Horaires des contrats (horaire de travail des parents) :

Les horaires d’ouverture de la micro-crèche ont été établis selon les demandes des familles. Nous avons quelques enfants présents dès 7h30 et d’autres jusque 18h30 (mais ce n’est pas une majorité). Concernant les jours de garde, une majorité d’enfant sont présents du lundi au vendredi mais nous pouvons tout de même noter une baisse du nombre d’enfants accueillis sur les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Lieu de travail des familles :

La demande est en forte hausse depuis l’ouverture de la micro-crèche. Nous pouvons analyser à travers les dossiers de pré-inscription et d’inscription que la population des vallées de la vanne se tourne vers la micro-crèche comme mode d’accueil.

En effet la micro-crèche se situant entre Villeneuve l’archevêque et Sens, les parents ont choisi ce lieu pour un souci de facilité puisque la structure se trouve sur le chemin entre leur lieu de travail et leur lieu de domicile.

LES ACTEURS LOCAUX

- LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le Relais petite enfance créé en 2013, est géré par l'association "Suce Pouce". Le relais petite enfance (Rpe) est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Initiés par la Caisse nationale des Allocations familiales, les relais petite enfance sont basés sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité.

LE RPE intervient pour les parents employeurs, des permanences sont mises en place (sur le site de la CCVPO). Elle permet aussi un temps de partage avec les assistantes maternelles et de formation.

Ses missions sont :

- Informer les candidats au métier d'assistant maternel
- Proposer un cadre d'échange aux professionnels de la garde d'enfant à domicile, pour partager et discuter de leurs pratiques professionnelles et organiser des temps de socialisation pour les enfants gardés
- Accompagner les parents et les assistants maternels dans toutes les démarches à accomplir (contrat, déclaration de salaire...)
- Faciliter l'accès à la formation continu pour les assistants maternels et les informer sur leurs éventuelles possibilités d'évolution professionnelle
- Informer les parents sur les différents modes de garde des jeunes enfants

Accompagner les parents dans leur recherche d'un mode de garde adapté à leur besoin.

La micro-crèche et le RPE ont rédigé une convention de partenariat pour une meilleure réponse aux besoins des familles :

- La micro-crèche oriente les parents vers le RPE pour rechercher un autre mode de garde quand elle ne peut accueillir leur enfant.
- La RPE informe et oriente les familles en recherche d'un mode de garde collectif vers la micro-crèche.
- Des actions autour de la parentalité (informations, animations) sont menées à l'échelle du territoire.

• ÉQUIPEMENTS LIÉS À L'ENFANCE

- Une école maternelle Chigy
- Une école maternelle Theil sur Vanne
- Centre de loisirs de Theil sur Vanne

Le but étant de créer une passerelle afin que les enfants de la micro-crèche (en âge d'aller à l'école l'année suivante) découvrent l'environnement scolaire.

• LES EQUIPEMENTS LIÉS AU CADRE DE VIE

- La commune soutient la bibliothèque associative « Plaisir de lire ». Cette association intervient dans 5 écoles du bassin de vie pour prêter des livres aux enfants. Elle propose des temps d'animation à destination des enfants en présence de leurs parents.
- La maison des associations à Vareilles abrite la bibliothèque « Plaisir de Lire » ainsi que les animations (peinture, jeux de carte...) des différentes associations (Créartis, Club des 4 saisons, Cœur de Vanne..).
- Une médiathèque municipale sur la commune de Cerisiers ouverte du mardi au samedi propose également des animations culturelles tout au long de l'année.
- L'association Le jardin de l'Erable, qui est un espace de vie social a également vu le jour dont le but est de renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage.

Des ateliers sont proposés aux adultes et enfants du territoire pour partager des moments avec les personnes âgées.

- Ferme pédagogique TERRA NOVA située à Chigy.

b. Places d'accueil pour les enfants de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Les demandes d'accueil pour les enfants des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle sont prises en compte lors de la commission d'attribution des places.

Les critères d'attribution place sont :

- 1- Familles habitants les villages des Vallées de la Vanne ou issues de communes ayant conventionnées avec la structure.
- 2- Familles dont un des parents travaille sur la commune
- 3- Date de préinscription
- 4- Situation professionnelle : situation pour chaque parent, famille monoparentale, parent étudiant, reprise d'activité, parcours d'insertion professionnelle...
- 5- Fratrie fréquentant la structure
- 6- Pyramide des âges de la structure
- 7- Famille orientée par le Conseil Départemental de l'Yonne. Famille en situation particulière : maladie chronique, handicap, difficulté d'ordre social, parent mineur...
- 8- Accueil occasionnel qui devient régulier
- 9- Nombre d'heures d'accueil hebdomadaire demandé
- 10- Date d'entrée souhaitée
- 11- Grossesse multiple

c. Les partenaires locaux

- **JARDIN ERABLE** : La micro-crèche conventionne avec cette association en accueillant les personnes de l'association au sein de la micro-crèche pour des partages d'activités (jardinage, lecture, spectacle Kamishibai...) à hauteur d'une fois par mois.
- **ASSOCIATION** : « Plaisir de lire », un temps lecture par la personne de l'association est envisagée.
Médiathèque de Cerisiers, Nous avons adhéré à cette médiathèque dans le but d'aller emprunter des livres ou documents multimédia, un large choix est disponible.
- **CENTRE DE LOISIRS** : La micro-crèche bénéficie de l'intervention du directeur du centre de loisirs et animateur sportif une fois par semaine pour un atelier motricité. Un partenariat est aussi mis en place pour accueillir la section des adolescents du centre de loisirs une demi-journée pendant les vacances scolaires pour un partage et une première approche du métier de la petite enfance. Les adolescents du centre, partagent des moments d'activité et de la vie quotidienne (repas, sieste...) avec les enfants de la micro-crèche et sont amenés à découvrir les différentes professions du secteur, à questionner l'équipe...

- **LES ASSISTANTES MATERNELLES** : Une convention peut être envisagée avec les assistantes maternelles pour accueillir les enfants en cas de formation ou maladie de l'assistante maternelle selon les disponibilités de la micro-crèche.
- **FERME PEDAGOGIQUE** : Un partenariat est mis en place et a débuté Fin 2023 avec la venue des animaux (poneys, ânes, lapin) à l'extérieur de la cour des enfants avec une clôture séparant les animaux des enfants. Une sortie annuelle est envisagée.

D. Participation des familles

Les parents sont membres de l'association dès l'inscription de leur enfant par le versement d'un montant d'adhésion de 30 euros. Lors de **l'assemblée générale** ils peuvent :

- Valider les comptes
- Voter le renouvellement éventuel des instances dirigeantes
- Fixer les cotisations en fonction d'un budget prévisionnel
- Faire évoluer l'association dans ses grandes orientations

La réunion d'information de début d'année a pour buts de présenter :

- La structure et l'équipe
- Les projets
- Le règlement de fonctionnement

Des temps d'activités sont également ouverts aux parents qui le souhaitent sur des matinées. Ils sont régulièrement sollicités pour l'apport de matériel.

Animations organisées par la micro-crèche :

- Au sein de la micro-crèche (venue du père noël...)
- A l'extérieur de la micro-crèche, les temps organisés par la micro-crèche (marché de noël, bourse aux jouets). Les temps organisés sur le territoire dans lesquels la micro-crèche participe (Marché des saintes glaces).

Sorties organisées, les familles sont sollicitées pour participer et accompagner le groupe.

Le lien parent-enfant est toujours préservé et consolidé. Les professionnelles parlent aux enfants de leurs parents au quotidien.

La micro-crèche met à disposition des parents qui le souhaiteraient les informations et numéros nécessaires pour favoriser le soutien à la parentalité (affiché dans le hall d'accueil) tel que la P.M.I, Le R.P.E, le FNEPE (Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs)...

Des temps d'apports sur des notions autour du développement de l'enfant (sommeil, alimentation...) sont envisagés, selon les demandes et les besoins des familles de la structure.

2. MODE ET MOYEN DE COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Pour communiquer avec les familles, le bureau de la référente technique est mis à disposition et des échanges quotidiens avec l'équipe ont lieu au moment de déposer ou de récupérer l'enfant.

Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement sont remis aux parents au moment de l'inscription et à disposition :

- Dans le hall d'accueil de la micro-crèche
- Sur le site des vallées de la vannes

Une page facebook reprend la vie quotidienne de la structure : (aucune photo de visage des enfants n'est divulguée) <https://www.facebook.com/CrecheLesPoussinsdeChigy/>

Pour les moments clés de la micro-crèche, il est utilisé des moyens de diffusion les plus variés : affiches, flyers, mails...

3. DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La micro-crèche a à cœur de travailler dans une démarche écologique et par conséquent de mettre en place certains projets :

- La micro-crèche participe au tri des déchets avec les enfants.
- Tous les produits d'entretien sont certifiés écologiques, un classeur avec les fiches produits de tout ce qui est utilisé à la micro-crèche est tenu.
- En ce qui concerne l'alimentation, L'équipe apprend et fait partager aux enfants que tout ce qui n'est pas mangé, est récupéré dans un seau pour donner aux poules d'une professionnelle.
- En principe, Elite Restauration s'engage à fournir un maximum de produits de saison et cultivés de façon naturelle.
- La marque de couches choisie est sans produit chimique produite en France.
- La récupération est favorisée, qu'il s'agisse de jouet, de vêtement, bavoirs, livres... les parents qui le souhaitent peuvent participer en faisant don à la crèche d'anciens jouets ou autres. Cela est réglementé par l'arrêté sur le référentiel des locaux (Art IV.1.2 Par dérogation, l'usage de matériaux de récupération à des fins éducatives et l'utilisation de biens d'occasion tels que définis à l'article L. 321-1 du code du commerce sont possibles dès lors que ces biens ne présentent pas de danger manifeste ou notoire pour la santé des enfants (tel que le bisphénol A) et respectaient les normes françaises de sécurité à la date de leur première utilisation. Ces usages sont laissés à l'appréciation des gestionnaires, des directeurs, des responsables ou référents techniques d'établissement des éducateurs de jeunes enfants ou des référents santé & accueil inclusif).
- En collaboration avec l'équipe, il est pris la décision d'effectuer une semaine sans jouet une fois tous les 2 mois. Pour se faire il est retiré tous les jouets en plastique et ils sont remplacés par des cartons, des bouteilles en plastique, des réalisations faites avec du papier et des matériaux récupérés. Les enfants en sont très heureux.
- Un petit potager est installé, et notre récolte est offerte aux parents.

CONCLUSION

Pour conclure, la micro-crèche « Les poussins » s'introduit dans une démarche de tolérance, de diversité, de respect de la différence, de bienveillance et de bientraitance. Mais aussi dans une démarche écologique.

Cela se traduit par :

- Le respect de l'enfant « Apprendre le respect à nos enfants c'est d'abord le respecter »
- L'ouverture de la structure à tous pour une égalité de chacun, la tolérance, et appréhender les différences
- La composition des équipes par des professionnelles toutes diplômées ou qualifiées.
- Un renforcement des effectifs avec une professionnelle missionnée aux remplacements pour pallier au sous-effectif du taux d'encadrement et à la fatigue professionnelle.
- Un travail d'équipe basé sur la communication, la diffusion des bonnes pratiques, l'analyse des situations professionnelles et la formation.
- Des valeurs éducatives et des pratiques professionnelles inspirées par les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM (Agence Nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux) et par les textes des droits de l'enfant.
- La mise en place d'une démarche d'amélioration de la qualité de service.
- Une réflexion permanente et commune en équipe sur notre travail en prenant en compte des notions telles que les neurosciences, les douces violences...
- Une approche écologique sur les produits utilisés au sein de la structure
- L'utilisation de seconde main, pour éviter le gâchis, selon le référentiel en vigueur.

« *La plus grande richesse naturelle d'une collectivité, ce sont ces enfants* »

Alice Parizeau

Date d'entrée en vigueur du présent projet pédagogique : Mai 2024 (remis à jour aussi souvent que possible et minimum tous les 5 ans en collaboration avec le personnel de la micro-crèche et selon les résultats du questionnaire de satisfaction donné aux parents une fois par an. Nous effectuerons ce travail lors de réunion et lors de journée pédagogique où nous ferons le point pour évaluer si notre travail est toujours en adéquation avec notre projet d'établissement.)

Validé le 7/05/2024
Berthelin L
LES POUSSINS
14 rue du moulin
89190 Les vallées de la vanne
SIRET: 88971836700010
Tél: 03.73.74.95.89
lespoussins@les-vallees-de-la-vanne.fr